

ACCREDITATION 2020 - 2025
Année universitaire 2022/2023
LICENCE PROFESSIONNELLE

Intitulé de la mention : Matériaux et structure : gestion, conception et industrialisation

DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA MENTION

Rappel des dispositions de la délibération CFVU/101019/10 du 10 octobre 2019

Les dispositions particulières ne pourront comprendre que les thématiques suivantes :

- *Dispositions pédagogiques spécifiques à la mention et / ou au(x) parcours type(s) qui ne soient ni redondantes, ni contradictoires avec le règlement général des études.*
 - *Mesures transitoires.*
 - *Stage obligatoire hors formation par apprentissage : texte libre – mais indiquer a minima, la durée minimum et maximum du stage.*
 - *Période en entreprise pour les formations par apprentissage : texte libre – mais indiquer a minima, la durée maximum de la période en entreprise.*
 - *Stage facultatif : texte imposé et présent dans les dispositions particulières de chaque mention, afin de répondre à l'obligation de faire figurer dans les maquettes, la possibilité d'effectuer un stage facultatif.*
- Le stage facultatif peut être effectué par tout étudiant de licence professionnelle en dehors des périodes de cours. Ce stage doit s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et de ses décrets d'application. Par ailleurs, ce stage doit être en adéquation avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant ainsi qu'avec les objectifs de la formation. Ce stage donnera lieu à la désignation d'un enseignant référent et sera évalué uniquement sous la forme d'un rapport. Si cette évaluation est positive, 2 ECTS seront attribués à l'étudiant. Ces ECTS seront des ECTS supplémentaires et ne pourront en aucun cas se substituer aux ECTS nécessaires pour la diplomation. Ce stage sera mentionné dans le supplément au diplôme.*

1) Dispositions pédagogiques spécifiques à la mention :	
2) Stage obligatoire hors formation par apprentissage :	<i>La formation est ouverte en apprentissage. Cependant, pour des situations exceptionnelles (perte de contrats d'apprentissage, ou similaire : validé par un jury), un étudiant pourra faire un stage. La durée du stage dans ce cas est de 16 semaines.</i>
3) Période en entreprise pour les formations par apprentissage :	<i>Le rythme d'alternance est définie dans le planning d'alternance (en moyenne, il y a une alternance de 3 semaines au centre de formation pour 5 semaines en entreprise). Il y a en moyenne 17 semaines de présence au centre de formation et 35 semaines en entreprise.</i>
4) Stage facultatif :	<i>Le stage facultatif peut être effectué par tout étudiant de licence professionnelle en dehors des périodes de cours. Ce stage doit s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et de ses décrets d'application. Par ailleurs, ce stage doit être en adéquation avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant ainsi qu'avec les objectifs de la formation. Ce stage donnera lieu à la désignation d'un enseignant référent et sera évalué uniquement sous la forme d'un rapport. Si cette évaluation est positive, 2 ECTS seront attribués à l'étudiant. Ces ECTS seront des ECTS supplémentaires et ne pourront en aucun cas se substituer aux ECTS nécessaires pour la diplomation. Ce stage sera mentionné dans le supplément au diplôme.</i>



ACCREDITATION 2020 - 2025
Année universitaire 2022/2023
LICENCE PROFESSIONNELLE

Intitulé de la mention : Matériaux et structure : gestion, conception et industrialisation
Intitulé du parcours type : Ingénierie des composites et polymères : Matériaux innovants et durables

MESURES TRANSITOIRES

Dans le cadre de l'évolution de la maquette des enseignements liée au changement de réglementation, des règles transitoires sont établies selon les principes suivants :

*Au sein de chaque semestre, les notes obtenues à des matières **éléments constitutifs (EC)** ou des **unités d'enseignement (UE)** validés avant le changement de maquette et encore présents dans la nouvelle maquette, sont conservés et comptabilisés avec les coefficients et/ou les ECTS de la nouvelle maquette.*

*- S'agissant des notes obtenues à des **EC et/ou UE validés qui n'existent plus** dans la nouvelle maquette, deux cas peuvent se présenter :*

⇒ les notes ne sont pas conservées et ne donnent lieu à aucune équivalence de droit. Toutefois, les situations individuelles pourront être étudiées par le jury, les responsables de filières ou de parcours et le responsable de mention.

⇒ Les notes sont reportées dans les UE de la nouvelle maquette conformément au tableau de correspondance ci-dessous.

Tableau de correspondance

Adopté par le conseil de composante le :	
Adopté par la CFVU en date du :	12/05/2022

Licence professionnelle

Intitulé de la mention : Matériaux et structure : gestion, conception et industrialisation

Intitulé du parcours type : Ingénierie des composites et polymères : Matériaux innovants et durables

Régime d'inscription (FI - FA - FC) :	FA - FC
---------------------------------------	---------

Code	Intitulé	Obligatoire / optionnel	Volumes horaires							ECTS	Coef (1)	Semestre d'appartenance de l'UE	Seuil de compensation	Modalités de contrôle des connaissances									
			Présentiel					Distanciel	Total horaire					1ère session					2nde session				
			CM	Cours et TD intégrés	TD	TP	Total							Type de contrôle					Type de contrôle				
														Contrôle continu		Examen terminal		Autres		Examen terminal		Autres	
														%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve
UE	Certification en langue anglaise	obligatoire																					
BCC1	HARMONISATION ET COMPETENCES TRANSVERSES		55,5	0	69,5	46	171	0	171	13	13												
UE11	Harmonisation des niveaux		30	0	28,5	16	74,5	0	74,5	5	5												
EC111	Matériaux composites : Matrice et Renforts	Obligatoire	18		13,5	16	47,5		47,5	2	2	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC112	Outils transversaux : Communication technique et mathématiques	Obligatoire	6		9		15		15	2	2	1		100	Ecrite					100	Ecrite		
EC113	Mécanique	Obligatoire	6		6		12		12	1	1	1		100	Ecrite					100	Ecrite		
UE12	Formation générale		25,5	0	41	30	96,50	0	96,5	8	8												
EC121	Expression - Communication	Obligatoire			8	9	17		17	1	1	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC122	Anglais technique	Obligatoire			6	9	15		15	1	1	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC123	Connaissance de l'entreprise	Obligatoire	4,5		4,5		9		9	1	1	1		100	Ecrite					100	Ecrite		
EC124	Gestion de projets	Obligatoire	9		9		18		18	1	1	1		100	50% Ecrite et 50% Orale					100	Ecrite		
EC125	Maîtrise de la qualité	Obligatoire	4,5		9	12	25,5		25,5	2	2	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC126	Hygiène et sécurité	Obligatoire	7,5		4,5		12		12	2	2	1		100	Ecrite					100	Ecrite		
BCC2	Propriétés des matériaux		48,5	0	47	44	139,5	0	139,5	14	14												
UE21	Rhéologie et propriétés thermique		12	0	12	12	36	0	36	5	5												
EC211	Rhéologie des polymères fondus	Obligatoire	6		6	8	20		20	2,5	2,5	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC212	Propriétés thermiques des polymères	Obligatoire	6		6	4	16		16	2,5	2,5	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
UE22	Propriétés mécaniques		36,5	0	35	32	103,5	0	103,5	9	9												
EC221	Interfaces : Aspect fondamentaux et applications	Obligatoire	11		9,5	12	32,5		32,5	3	3	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC222	Propriétés des matériaux : anisotropie et rupture	Obligatoire	25,5		25,5	20	71		71	6	6	1		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
BCC3	Mise en œuvre, Conception et Cycles de vie des Matériaux et Structures		34,5	0	28,5	80	143	0	143	13	13												
UE31	Mise en œuvre et Cycles de vie des Matériaux et Structures		21	0	15	32	68	0	68	6	6												
EC311	Mise en œuvre des composites	Obligatoire	6		6	16	28		28	2	2	2		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC312	Mise en œuvre des composites : approfondissement	Obligatoire				16	16		16	2	2	2		100	TP					100	Ecrite		
EC313	Revalorisation des matières plastiques et composites	Obligatoire	15		9		24		24	2	2	2		100	Ecrite					100	Ecrite		
UE32	Conception		13,5	0	13,5	48	75	0	75	7	7												
EC321	Conception des objets et des outillages	Obligatoire	6		6	8	20		20	2	2	2		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
EC322	Dimensionnement des composites	Obligatoire	3		3	8	14		14	2	2	2		100	50% Ecrite et 50% TP				Z:\PRPO\WCC - Maquettes\Contrat 2020-2025\2022 2023\UIT\7-Matériaux et structures\MMCC_22_23_LP_matériaux_structures	100	Ecrite		

Adopté par le conseil de composante le :	
Adopté par la CFVU en date du :	12/05/2022

Licence professionnelle

Intitulé de la mention : Matériaux et structure : gestion, conception et industrialisation

Intitulé du parcours type : Ingénierie des composites et polymères : Matériaux innovants et durables

Régime d'inscription (FI - FA - FC) :	FA - FC
---------------------------------------	---------

Code	Intitulé	Obligatoire / optionnel	Volumes horaires							ECTS	Coef (1)	Semestre d'appartenance de l'UE	Seuil de compensation	Modalités de contrôle des connaissances									
			Présentiel					Distanciel	Total horaire					1ère session						2nde session			
			CM	Cours et TD intégrés	TD	TP	Total	Nbre d'heures						Type de contrôle						Type de contrôle			
														Contrôle continu		Examen terminal		Autres		Examen terminal		Autres	
														%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve
EC323	Conception Assistée par Ordinateur	Obligatoire	4,5		4,5	32	41		41	3	3	2		100	50% Ecrite et 50% TP					100	Ecrite		
BCC4	FORMATION PROFESSIONNELLE		0	0	0	150	150	0	150	20	20		10										
UE41	Projet tutoré		0	0	0	150	150	0	150	7	7		10										
EC411	Projets tutorés - Activités de synthèse	Obligatoire				150	150		150	7	7	2		100	1/3 soutenance, 1/3 rapport, 1/3					-	1/3 soutenance, 1/3 rapport, 1/3		
UE42	Pratique Professionnelle		0	0	0	0	0	0	0	13	13		10										
EC421	Pratique Professionnelle	Obligatoire					0		0	13	13	2		100	25% soutenance, 25% rapport, 50% appréciation du travail en entreprise					-	25% soutenance, 25% rapport, 50% appréciation du travail en entreprise		
	Total heures maquette		138,5	0	145	320	603,5	0	603,5	60	60												